



Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République Française
Palais de l'Élysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Réf : PR/JP/207/20/02/2021

Massy, le 20 février 2021

Objet : Mémorial des esclaves aux Tuileries

Monsieur le Président,

Les descendants d'esclaves sont confiants dans votre engagement en faveur d'« une juste mémoire, réconciliée et heureuse » (Paul Ricoeur) et tiennent à saluer la promesse que vous avez faite oralement et par écrit à l'occasion de la cérémonie du 27 avril 2018 de commémoration du 170ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage. En effet, dans une tribune intitulée *Mémoire de l'esclavage : le temps des actes* vous avez écrit : « Je souhaite aussi que la République se souvienne des esclaves eux-mêmes [...]. Pour que jamais ne s'efface leur souffrance, je soutiens le projet d'ériger à Paris, dans le jardin des Tuileries, un Mémorial national qui rende hommage à ces victimes, comme le demandent légitimement plusieurs acteurs de cette mémoire. » Puis le 10 mai 2018, votre Premier ministre donnait les précisions suivantes quant au projet de Mémorial : « dès lors, graver dans la pierre la dignité de la personne humaine sera l'objectif du Mémorial qui recensera les quelque 200 000 noms donnés aux esclaves des colonies françaises en 1848 et dans les années qui ont suivi. Le Président de la République a souhaité que ce monument se dresse au jardin des Tuileries, où s'élevait jadis le bâtiment de la Convention qui a voté la première abolition et d'où l'on voit l'hôtel de la Marine où il a été signé la deuxième abolition ».

Cet engagement clair pour un Mémorial portant gravé le nom de chacun des 200 000 esclaves est un événement marquant. L'essence même du Mémorial, ce qui lui donne sa puissance, ce qui le rend nécessaire c'est qu'il rend son humanité, sa dignité à chacun des 200 000 esclaves en y inscrivant leur nom. Le nom de chacun d'entre eux est sauvé de l'oubli. Car tout disparaît sauf un nom inscrit sur une pierre tombale ou consigné dans un Mémorial.

L'esclave sans nom n'a aucune filiation, aucun passé; il est même totalement dénué de toute réalité d'être humain. C'est ce que voulait l'esclavagiste et c'est ce que doit effacer la République.

En 1848, les esclaves étaient encore au nombre de 200 000 en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à la Réunion. Toutes ces victimes ont participé à la construction de la nation. Aujourd'hui c'est la nation qui les reconnaît en érigeant un Mémorial qui permettra d'honorer leur dignité et leur humanité.

CIFORDOM

Centre d'Information, de Formation, Recherche et Développement pour les originaires d'Outre-Mer
Association (loi de 1901) de Jeunesse et d'Éducation Populaire, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
4 bis, avenue de la Division Leclerc - BP 30 - 91301 MASSY CEDEX - Tél. 01 69 30 72 84 - Fax 01 60 11 35 84
e-mail : cifordom@club-internet.fr / www.cifordom.net

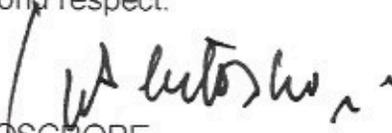


Le décret du 27 avril 1848 a émancipé les esclaves et leur a attribué des noms de familles. Autrefois, sans nom de famille, les esclaves ne répondaient qu'à un simple prénom puis à partir de 1839 étaient enregistrés sous un matricule communal. De 1848 à 1867, des officiers de l'état civil nommèrent enfin ces affranchis dans des registres de « nouveaux libres », « d'individualités » ou dans des registres « spéciaux ». Les noms différents de ceux des maîtres ont été imaginés, inventés, parfois à partir de l'identité des anciens esclaves (leur prénom, leur surnom, leur origine géographique, leur description morale ou physique ou leur métier). Ils constituent un symbole fort de leur entrée dans la citoyenneté. La mise en valeur de ces noms, aujourd'hui portés par des millions de Français, facilitera l'affiliation de ces derniers à leurs aïeux. Les noms exposés permettront à tous de se souvenir et de rendre hommage à ces hommes et à ces femmes qui ont souffert de l'esclavage. Au-delà des noms qui nous sont parvenus, le Mémorial se veut également un hommage aux millions de victimes de ce trafic humain qui n'étaient identifiés que par un prénom (notamment pour Saint-Domingue) ou qui resteront anonymes, car décédés durant la traversée.

Vous avez compris, Monsieur le Président, que si nous soutenons sans réserve la proposition d'un Mémorial dans ce lieu unique, historique et symbolique du jardin des Tuileries, nous défendons encore plus la nécessité que les 200 000 noms d'esclaves soient gravés sur ce Mémorial. C'est l'essence même du projet. Afin que vive la « mémoire du futur » si chère à Edouard Glissant, il est indispensable de rendre leur humanité et leur dignité aux esclaves. La mise en valeur des noms des esclaves par leur inscription sur le Mémorial facilitera l'affiliation de leurs descendants à leurs aïeux. Les noms exposés permettront à tous de se souvenir et de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont souffert de l'esclavage.

Le CIFORDOM se sent légitime à s'adresser à vous, Monsieur le Président, parce qu'il est précurseur des questions mémorielles en étant notamment à l'origine de la décision de la ville de Massy d'ériger en 1989 une statue de Toussaint Louverture sur une place Victor Schoelcher à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française.

Vous remerciant de l'attention que vous avez portée à ce courrier, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'hommage de mon profond respect.


José PENTOSCOPE
Président du CIFORDOM
Initiateur du Prix Littéraire FETKANN ! Maryse Condé